



Le coût du mépris

Saluons avant tout le courage des salariés grévistes qui n'ont pas cédé face aux tentatives d'intimidation de la direction de France 3 Provence-Alpes.

Ce mercredi l'intersyndicale était assignée en justice par sa direction déterminée à faire suspendre la grève.

La direction contestait la sincérité de nos revendications professionnelles (remplacement des postes supprimés, titularisation des salariés en contrat précaire, augmentation des moyens à la hauteur des ambitions).

Le juge nous a donné raison.

La direction évoquait une démarche politique de l'intersyndicale alors que notre combat était déontologique (refus de Franz-Olivier Giesbert comme co-animateur du débat de Marseille).

Le juge nous a donné raison.

France Télévisions en tant qu'entreprise de service public est tenue à une obligation de neutralité, en cas de manquement, le juge estime que les salariés sont en droit d'agir pour rappeler à la direction ce devoir élémentaire. Cette décision fait d'ores et déjà jurisprudence.

A France 3 Provence Alpes le dialogue social est à l'arrêt

Forts de cette décision de justice,

les salariés et l'intersyndicale restent mobilisés.

Rien n'est réglé !

Marseille le 11 mars 2020